Gouvernement du Québec

Décret 1672-2024, 27 novembre 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la réunion des hauts fonctionnaires représentant les gouvernements bailleurs de fonds de TV5 qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2024

ATTENDU QUE la réunion des hauts fonctionnaires représentant les gouvernements bailleurs de fonds de TV5 se tiendra à Bruxelles, en Belgique, les 3 et 4 décembre 2024;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications et de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE la sous-ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Verge, dirige la délégation officielle du Québec à la réunion des hauts fonctionnaires représentant les gouvernements bailleurs de fonds de TV5 qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la sous-ministre de la Culture et des Communications, soit composée de :

Madame Élodie Macias
Conseillère
Ministère de la Culture et des Communications;

QUE la délégation officielle du Québec à la réunion des hauts fonctionnaires représentant les gouvernements bailleurs de fonds de TV5 soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84547

© Éditeur officiel du Québec, 2024